



*MFP-Mutualité Fonction Publique ou la protection de 6,5 millions de bénéficiaires au cœur de la réforme de la PSC des agents publics*  
*La MFP (Mutualité Fonction Publique), qui est une Union politique, rassemble 18 mutuelles ou unions de mutuelles de la Fonction publique sur les 3 versants, dont les plus importantes la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). C'est peu dire qu'elle n'a de cesse de protéger, via ses mutuelles membres, 6,5 millions de bénéficiaires. Elle est par là-même mobilisée à leurs côtés autour des vastes évolutions législatives et sociétales à l'image de la réforme en cours de la PSC des agents publics à laquelle elle participe activement.*



### ▮▮▮ Présentez-nous la MFP et ses spécificités ?

Elle se veut un mouvement d'influence auprès des pouvoirs publics et de tous les acteurs de son environnement pour défendre la protection sociale complémentaire des agents publics. Elle s'appuie sur un réseau militant territorial puissant, véritable « levier » de proximité en métropole et outre-mer.

Elle fait vivre un « Observatoire des fragilités sociales » pour témoigner sur la situation des agents publics au regard de leur santé en lien avec leurs conditions de travail et l'exercice de leurs missions.

### ▮▮▮ Quelle vision portez-vous sur la réforme en cours de la PSC des agents publics ?

Ce n'est rien de dire qu'elle était attendue depuis longtemps et Mme de Montchalin a eu au moins le mérite de « prendre ce dossier à bras le corps » se distinguant

ainsi de ses prédécesseurs.

Concrètement on peut plutôt parler de 3 réformes tant il existe des spécificités entre versants, ne serait-ce que dans le planning d'application, même si l'année 2026 devrait marquer la fin du processus de mise en œuvre. Quoi qu'il en soit, incontestablement cette réforme porte une avancée majeure commune à tous les agents publics actifs : celle du principe de participation obligatoire des employeurs au financement de la PSC.

Enfin, l'iniquité qui existait avec le monde du privé est supprimée !

### ▮▮▮ Quels en sont les enjeux ?

L'enjeu de base est simple à énoncer : garantir à tous les agents publics le principe d'une couverture complémentaire véritablement protectrice et bien financée par l'employeur public.

Sa déclinaison peut être plus complexe, dès lors que l'on veut obtenir une couverture globale (santé/prévoyance, accompagnement social et services) au bénéfice de tous les agents, actifs comme retraités, et fondée sur des mécanismes forts de solidarité. Cette approche globale se fonde sur la mutualisation des risques et des populations. Elle peut sembler « exorbitante » aux yeux de certains mais elle ne serait que la continuité des couvertures dont disposent aujourd'hui la plupart des agents publics. Aussi, seule une volonté politique forte peut éviter toute régression.

### ▮▮▮ Quelles en sont selon vous les failles et les faiblesses ?

Nous sommes là au cœur du dossier et des problématiques.

Il serait absurde, redisons-le, de ne pas souligner l'avancée majeure que constitue le principe de participation obligatoire. Mais tout autant absurde de ne pas relever, à date, les interrogations et inquiétudes

qui subsistent :

- Suppression à l'État et dans le versant hospitalier, a priori, du principe d'adhésion facultative alors qu'il subsiste dans la FPT, avec le mécanisme de labellisation ;
- Couplage santé/prévoyance acté dans ce dernier versant mais juste en cours de négociation pour la FPE, où de nombreuses incertitudes demeurent sur ce sujet. Avec un sujet majeur, non traité aujourd'hui, celui de la disparition dans les futurs cahiers des charges de la garantie dépendance ;
- Mécanismes de solidarités complexes (et obtenus au prix d'un activisme important) mais dont la pérennité n'est pas forcément acquise ;
- Manque d'ambition concernant les dispositifs de prévention ou d'accompagnement social ;
- Absence de visibilité sur les processus de sélection des opérateurs (critères, nombre) et les périmètres d'application des dispositifs. Assistera-t-on au lotissement des grands ministères et à des regroupements interministériels pour les autres ?

### ▣▣▣ Votre voix est-elle entendue ?

La liste des inquiétudes justifie que nous continuions à peser sur les négociations en cours. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent en travaillant activement avec toutes les fédérations syndicales, qui sont, depuis 2010, les seuls interlocuteurs officiels des pouvoirs publics sur ce sujet.

Cela ne nous a pas empêché de dialoguer avec la Ministre et d'agir conjointement sur ce dossier avec la Mutualité Française et toutes les mutuelles de la Fonction publique, appartenant ou non à la MFP.

Force est de constater que le texte a favorablement évolué au fil des mois, prenant en compte une partie de nos revendications. Alors oui nous avons été entendus mais pas totalement encore écoutés.

### ▣▣▣ Quelles sont aujourd'hui les perspectives pour les mutuelles de fonctionnaires en lien avec l'évolution des fonctions publiques territoriale et hospitalière ?

Globalement pour les mutuelles de fonctionnaires cette réforme constituera un changement profond au regard de leur modèle. Le principe de contrat obligatoire peut remettre en cause totalement leurs équilibres économiques, en cas de non-sélection. Et quid de leur population de retraités qui peuvent se retrouver les grands perdants et les laissés pour compte de cette réforme, alors même qu'ils sont les plus fragiles et aujourd'hui très majoritairement couverts par les mutuelles.

Nul doute, pour autant, qu'elles seront au rendez-vous de ces futurs processus ayant toujours démontré leurs grandes capacités d'adaptation.

Concernant le versant hospitalier, beaucoup d'incertitudes demeurent en l'absence de démarrage de la négociation. Rappelons-nous qu'il existe déjà dans ce



versant des dispositifs statutaires concernant la PSC (accès aux soins gratuits, participation en incapacité du CGOS) auxquels les agents sont attachés et que le financement de la participation devra être effectué à partir des budgets des établissements et non via la fiscalité. Aucune précision non plus concernant

les périmètres de sélection (par établissement, par groupement, par région ?)

Quant à la FPT, c'est le nombre et la diversité des employeurs qui peut rendre complexe la mise en œuvre, notamment dans la dimension d'une application équitable.

D'une façon plus large la déclinaison de cette réforme posera la question de la mobilité des agents publics, à laquelle semblent attachés les pouvoirs publics, dès lors que des disparités profondes existeraient entre versants et ou employeurs. C'est de la continuité des protections dont il s'agit.

### ▣▣▣ Quels sont vos prochains défis ?

La MFP n'a qu'une seule ambition : promouvoir et conforter la protection sociale complémentaire des agents publics. Cette finalité est une véritable boussole pour toutes les actions qu'elle conduit et les réflexions qu'elle porte pour l'avenir. Ainsi, nous réfléchissons activement à renforcer toutes nos collaborations avec les acteurs de notre environnement et, notamment, la Mutualité Française.

Dans l'immédiat, le travail relatif à la mise en œuvre de la réforme de la PSC risque d'être encore notre quotidien, à côté de nos autres missions conventionnement hospitalier et accompagnement social.

